

BUDGET 2019



Commentaires relatifs au budget 2019

Le budget 2019 a été présenté et validé par le CA du 4 avril, préparatoire à l'AG. Cette note présente les différentes options choisies pour mener à bien les missions en 2019.

Les prévisions permettent à l'ACC de présenter un budget à l'équilibre pour l'année 2019.

Le budget 2019 est construit sur base du maintien du volume actuel des activités, complété du développement d'outils et d'actions de communication ainsi que de la pérennisation du plan de formation Culture Plus qui n'est plus subventionné à partir de 2019.

Pour 2019, la plupart des postes de dépenses liés au fonctionnement ont été calqués sur ceux de 2018. La part « emploi » a été calculée à 100% d'occupation (sans tenir compte de réductions éventuelles liées à des remplacements avec ancienneté inférieure, ou à des congés parentaux non remplacés). La proposition tient compte de l'augmentation structurelle de l'emploi, de l'indexation et d'une montée barémique de l'équipe à 97,14% dès janvier 2019.

Hormis les recettes et dépenses liées à la finalisation du projet des 40 ans de l'ACC et de la réalisation d'outils liés aux élections (mémoire et stratégie de communication), le budget 2019 reste fidèle à la poursuite des missions et permet de financer le plan opérationnel défini pour 2019.



Commentaires sur les « produits »

Formation (codes 7000100-700101) : la gestion comptable de Culture Plus est reprise par la FPCEC depuis le 1^{er} janvier 2019. La répartition des montants liés aux postes Culture Plus est donc modifiée :

- Les 6690€ de recettes qui apparaissent au budget (poste 700101) correspondent au report des formations 2019 payées en 2018.
- Nous n'avons plus de subside extraordinaire pour financer le plan de formation.
- Le chiffre d'affaires pour Culture Plus en 2019 a été estimé à 14.000€ (idem 2018), soit 7.000€ par association. Il n'y aura donc pas de rétrocession de la part de la FPCEC (poste 703000) car cela correspond aux recettes déjà perçues en 700101.

Subvention extra de la FWB (code 737510) : correspond au report de la demande extraordinaire au service des Centres culturels de 8.000 € pour le « carnet de voyage » (40 ans de l'ACC).

Fonds 4S (code 737900) : ce montant est une estimation de la participation du personnel à des formations remboursées entièrement par le Fonds 4S.

Refacturation coproduction (code 743400) : correspond à la participation de l'ASTRAC pour cofinancer la capsule vidéo sur les droits culturels.



Commentaires sur les charges « services et biens divers »

Approvisionnement (code 603100) : remboursement à la FPCEC sur le solde des recettes Culture Plus 2018 en fonction du nouveau système établi. Ce montant correspond à la moitié du subside de 2018 qui n'a pas été mis en recette dans le décompte 2018.

Location de salles pour formation et réunions (code 610110) : comprend les frais engagés pour l'organisation de réunions en dehors des locaux de l'ACC (CAC et mises au vert).

Missions « personnel » – transports publics (code 611500) : ce montant sera plus élevé avec le remboursement de l'abonnement de train de la direction (trajet plus long que celui de son prédécesseur).

Frais de mission « personnel » (code 611700) : les déplacements devraient être plus fréquents en 2019, année d'élections.

Licence informatique (code 612102) : acquisition du programme Filemaker pro au second semestre.

Impression promo (code 613000) : ces dépenses se détaillent comme suit : livre 6000€ + plaquette 300€+ journal AG 700€ + plan média 4000€ (8.000€ répartis sur 2 ans) + memorandum 1000 €.

Documentation (code 614300) : pour l'acquisition d'un programme pour juriste.

Formation pour le personnel (code 614400) : entièrement financé par le Fonds 4S.

Frais de mission international (code 611750) : pour assurer le suivi ENCC et OIF

Rétribution tiers (code 619910) : enveloppe pour l'agence en charge de la réalisation de la vidéo des droits culturels.



Commentaires sur les charges « rémunérations »

Rémunérations (codes 620100>621200) : la part emploi a été calculée à 100% d'occupation. La proposition tient compte de l'augmentation liée à l'ancienneté, de l'indexation et d'une montée barémique de l'équipe à 97,14%.

Rémunération Graphiste (code 620300) : pour la réalisation du « carnet de voyage des CC ».

Amortissement incorporel (code 630100) : coût de l'amortissement du nouveau site web (3000€ x 3 ans).



Commentaires sur les reprises (avant décision des nouvelles affectations)

Prélèvement Projet 40 ans : reprise de 11.500€ pour couvrir le salaire du graphiste et une partie de l'impression du livre.

Prélèvement Memorandum : reprise de 6.824.70€ pour financer l'impression du mémo et sa diffusion.

Prélèvement Outils de communication : reprise de 11.812,09€ pour financer les outils de communication.



Ventilation du budget 2019

La ventilation des recettes et des produits est presque identique à celle de 2018.

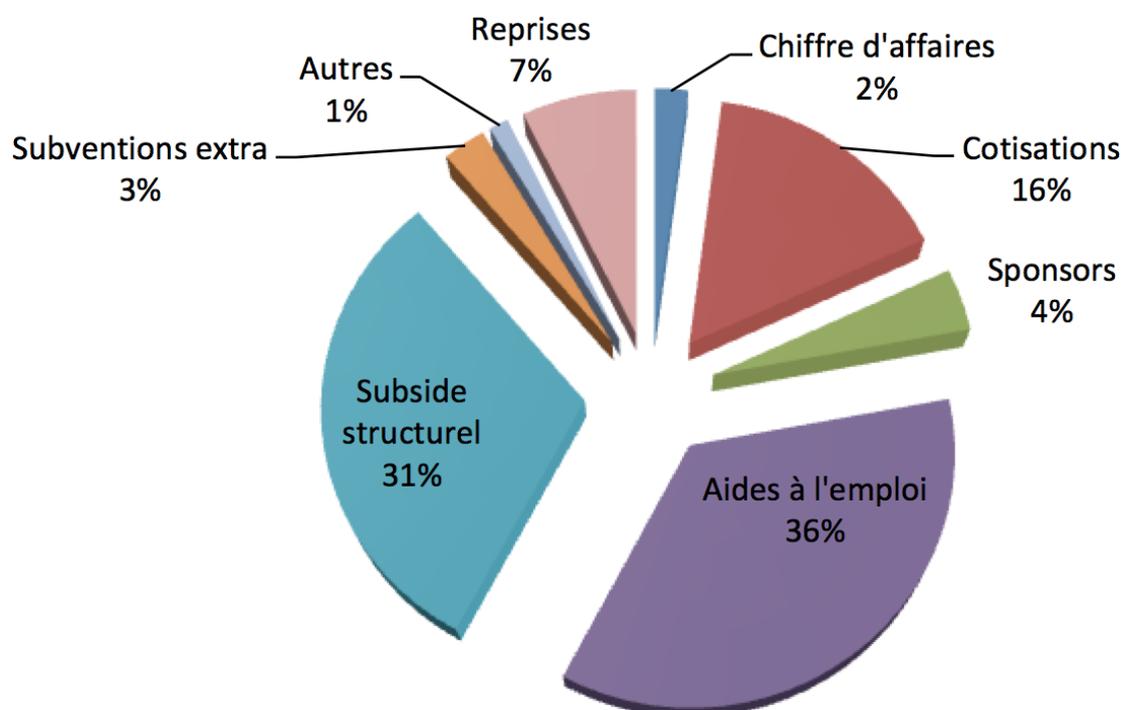
Les reprises plus importantes des réserves se justifient par la création d'outils de communication et de promotion liés aux 40 ans et à l'année électorale. C'est pour cette raison que les dépenses sont particulièrement élevées (+14%)

Notons que les recettes sont sensiblement en hausse (+5%).

Globalement, les dépenses les plus importantes restent liées à l'emploi et passent de 72,6 à 75% du budget.

La subvention FWB 2019 et les aides à l'emploi (ACS+Maribel) représentent 67% du produit de l'ACC.

Répartition des recettes



Répartition des dépenses

